



# LA MUTATION DU MODÈLE DE JUSTICE PÉNALE DES MINEURS : QUE RESTE-T-IL DES VALEURS D'APRÈS-GUERRE ?

**Lundi 24 juin 2019 de 9h à 18h**

**A la Grand'chambre de la Cour de cassation** - 5 quai de l'Horloge 75001 Paris

## 9h00 - Propos introductifs

**Guy Canivet**, ancien membre du conseil constitutionnel, premier président honoraire de la Cour de cassation, président de l'association Louis Chatin pour la défense des droits de l'enfant : « Les principes à valeur constitutionnelle de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante ».

**9h15 - Denis Salas**, magistrat, essayiste, président de l'association française pour l'histoire de la justice : « L'esprit de l'ordonnance du 2 février 1945 ».

**9h30 - Christine Lazerges**, présidente de la commission nationale consultative des droits de l'homme : « La mutation du modèle français de la justice des mineurs ».

## 9h45 - Les enfants à l'aube du XX<sup>ème</sup> siècle

Présidente de séance : **Françoise Monéger**, professeure honoraire des universités, ancien conseiller à la Cour de cassation en service extraordinaire, membre de l'association Louis Chatin pour la défense des droits de l'enfant.

**10h00 - Christian Mouhanna**, sociologue, chargé de recherches CNRS au CESDIP : « Réflexion sociologique ».

**10h15 - Jean Chambry**, pédopsychiatre, praticien hospitalier, à EPS maison blanche, président du collège de pédopsychiatrie de la fédération française de psychiatrie : « Neurosciences : l'immaturation cérébrale de l'enfant ».

**10h30 - Marie Rose Moro**, professeure de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, Paris Descartes, chef de service de la maison de Solenn, membre de l'association Louis Chatin pour la défense des droits de l'enfant : « La tentation de l'agir. Réflexions pédopsychiatriques ».

## 10h45 - La notion d'enfant délinquant en droit comparé

Président de séance : **Daniel Pical**, président de chambre honoraire de la cour d'appel de Versailles, membre de l'association Louis Chatin pour la défense des droits de l'enfant.

**11h00 - Françoise Tulkens**, ancienne vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme et professeure émérite de l'université catholique de Louvain : « Le modèle européen de la justice des mineurs à travers les décisions de la CEDH ».

**11h15 - Frieder Dünkel**, professeur émérite de criminologie de l'université de Greifswald : « Allemagne ».

**11h30 - Joseph Moyersoen**, ancien président de l'association internationale des magistrats de la jeunesse et de la famille : « Italie ».

**11h45 - Olivier Boillat**, président du tribunal des mineurs de Genève : « Suisse ».

## 14h00 – La justice des mineurs, une justice spécifique

Président de séance : **Jean-Pierre Ancel**, président honoraire de la 1<sup>ère</sup> chambre civile de la Cour de cassation, vice-président de l'association Louis Chatin pour la défense des droits de l'enfant.

**14h15 - Laurence Begon-Bordreuil**, magistrate coordinatrice de formation continue, école nationale de la magistrature : « Le modèle des « juridictions résolutive de problèmes » et sa proximité avec le modèle de justice pénale des mineurs français issu de l'Ordonnance du 2 février 1945 ».

**14h30 - Lysia Edelstein**, psychologue clinicienne, anciennement auprès du service territorial éducatif de milieu ouvert de Pantin (PJJ), centre d'accueil, de soins et d'orientation de la Plaine St Denis : « La connaissance de l'enfant et de sa famille : un levier indispensable pour la prise en charge au pénal ».

**14h45 - Carole Sulli**, avocate d'enfant au barreau de Paris : « La protection de l'enfant ».

**15h00 - Joseph Moyersoen** : « La notion de protection de l'enfant au regard des mesures éducatives ».

## 15h15 - La justice des mineurs, une justice adaptée

Président de séance : **Hervé Hamon**, ancien président du tribunal pour enfants de Paris, membre de l'association Louis Chatin pour la défense des droits de l'enfant.

**15h30 - Laurent Gebler**, président du tribunal pour enfants de Bordeaux et président de l'association française des magistrats de la jeunesse et de la famille : « De l'idéal de justice au sentiment d'impunité ».

**15h45 - Frieder Dünkel** : « Responsabilité pénale du mineur et du jeune majeur ».

**16h00 - Laurence Tartour**, avocate d'enfant au barreau de Paris : « Une justice inventive : l'avocat.e d'enfant, force de propositions ».

**16h15 - Adeline Hazan**, contrôleur générale des lieux de privation de liberté : « Traitement pénitentiaire et primauté de l'éducatif ».

**16h30 - Olivier Boillat** : « Traitement pénitentiaire, la privation de liberté et les mesures alternatives ».

**16h45 - François Paindorge**, responsable d'unité éducative en milieu ouvert de Créteil (PJJ) : « Le travail éducatif des milieux ouverts dans la construction des projets alternatifs à la détention des mineurs ».

**17h00 - Un représentant de l'administration pénitentiaire** : « Éduquer et surveiller ».

**17h15 - Édouard Durand**, juge des enfants au tribunal de grande instance de Bobigny : « L'avenir de la justice des mineurs ».

## 17h30 – Conclusion

**Dominique Attias**, secrétaire générale de l'association Louis Chatin pour la défense des droits de l'enfant, ancienne vice-bâtonnière du barreau de Paris, avocate d'enfants : « Le XXI<sup>ème</sup> siècle : une justice pénale des mineurs résolument tournée vers la réinsertion des jeunes ».

Niveau 2

approfondissement  
des connaissances

**INSCRIPTION  
«AUTRES PROFESSIONS»**

[Alcolloque2019@gmail.com](mailto:Alcolloque2019@gmail.com)

**INSCRIPTION «MAGISTRATS»**

uniquement en ligne sur :

<https://formation.enm.justice.fr/Pages/Accueil.aspx>

**INSCRIPTION «AVOCATS»**

uniquement en ligne sur :

<http://www.efb.fr/formation-continue/formations/efb.html>

Formation financée par le FIF-PL (prise en charge collective),  
en déduction de votre budget formation.

7 heures  
validées

**fco**  
Formation  
Continue  
Obligatoire  
Validation 2019